



COMMUNE DE BOUCHEPORN

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2016

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de Mme Micheline FICKINGER, Maire de la Commune de Boucheporn, à la suite de la convocation en date du 1^{er} avril 2016, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

Présents : FICKINGER Micheline - BOTTIN Sandrine - WANNY André - BIEBER Céline - STAGNO Corinne - KAISER Christoph - WEHRUNG Julien - WEISSE Thomas - WEISSE Fabrice - WEBER Barbara - LEONARD Richard

Absents excusés : LACOTTE Stéphane - SCHNEIDER Anne - LOSSON Thierry / **Non excusés** : CEKANOWSKI Marc

Procurations : de SCHNEIDER Anne à FICKINGER Micheline / de LACOTTE Stéphane à BOTTIN Sandrine

ORDRE DU JOUR

- 1 - Comptes administratif et de gestion 2015
- 2 - Affectation du résultat de fonctionnement 2015
 - 3 - Vote des taxes locales
 - 4 - Budget Primitif 2016
 - 5 - Ecole : Sortie Moineville

1. COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2015 en parfaite concordance avec le compte de gestion du Receveur qui accuse en :

- Fonctionnement un excédent de 706 117,94 €
- Investissement un excédent de 75 059,30 €

2. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le compte administratif 2015 présentant un excédent en investissement de 75.059,30 €, le Conseil Municipal décide d'affecter 92.021,70 € de l'excédent de fonctionnement de 2015 à la section d'investissement de l'exercice 2016 c/1068.

3. VOTE DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux des 3 taxes locales.

4. BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2016 qui :

- s'équilibre en recettes et en dépenses au total de 235.000 € en investissement
- présente un excédent de 626.023 € en fonctionnement (Recettes : 939.293 € / Dépenses : 313.270 €)

5. ECOLE - SORTIE MOINEVILLE

La sortie scolaire prévue le 23 juin 2016 à la Base de Loisirs de Moineville concerne l'ensemble des 63 élèves de l'école ainsi que 10 accompagnateurs.

En raison du nombre de participants, deux bus doivent être mis à disposition pour un coût de 425 € TTC/véhicule ce qui ferait un total de 850 € TTC.

Mme la Directrice attend encore une réponse du centre de loisirs pour modifier les horaires d'arrivée et de départ afin de prévoir le maximum d'activités. Dans ce cas, le prix du transport risque d'être revu à la hausse.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge le transport scolaire à hauteur de 1.000 € TTC maximum.

*Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées,
Mme FICKINGER remercie l'assemblée et lève la séance à 21h45.*